



**Délibération**  
DAFU/ER-CP

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le

ID : 017-211704150-20230525-2023\_62-DE

S<sup>2</sup>LOW

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 MAI 2023

**2023 – 62 MARCHE SAINT PIERRE – 5 RUE CUVILLIERS – APPROBATION DU MODIFICATIF DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES - PARCELLE CADASTREE SECTION BZ N°103**

**Président de séance :** DRAPRON Bruno, Maire

**Etaient présents : 22**

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAI Ammar, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, JEDAT Günter, CHANTOURY Laurent, CARTIER Nicolas, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, GUENON Delphine, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MAUDOUX Pierre, CATROU Rémy, MELLA Florent

**Excusés ayant donné pouvoir : 6**

BUFFET Martine à ABELIN-DRAPRON Véronique, CHABOREL Sabrina à BENCHIMOL-LAURIBE Renée, DAVIET Laurent à CARTIER Nicolas, DELCROIX Charles à EHLINGER François, MARTIN Didier à MAUDOUX Pierre, TORCHUT Véronique à BERDAI Ammar

**Absents excusés : 7**

ARNAUD Dominique, BETIZEAU Florence, DEREN Dominique, DIETZ Pierre, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLLET Céline

**Secrétaire de séance :** CREACHCADEC Philippe

**Date de la convocation :** 17/05/2023

**Date de publication :** @ 1 JUIN 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant que la ville est propriétaire des volumes du parking Saint Pierre et du marché Saint Pierre et que la SEMIS est propriétaire des volumes correspondants à un ancien séchoir, l'accès des logements et aux logements des R+2 et R+3 dans le bâtiment situé 5 rue Cuvilliers cadastré section BZ n°103 de 1 605 m<sup>2</sup> (plans de situation joints en annexes 1 et 2),

Considérant que dans le cadre des travaux de rénovation des logements du bâtiment situé 5 rue Cuvilliers, il a été constaté des imprécisions dans l'état descriptif de division en volumes initial du bâtiment,

Considérant le modificatif de l'état descriptif de division en volumes réalisé par le Cabinet Synergéo, joint en annexe 3,



Considérant que ce modificatif a créé de nouveaux volumes afin de tenir compte du fait que l'accès aux logements est un volume différent du marché Saint-Pierre (page 27 du document joint en annexe 3),

Considérant que ce modificatif permet également de mettre à jour les servitudes liées aux divisions en volume comme précisé en pages 27 et 28 du document joint en annexe 3,

Considérant qu'il est nécessaire de constituer une Association Syndicale Libre (ASL) afin de gérer le bâtiment situé 5 rue Cuvilliers, cadastré section BZ n°103 de 1 605 m<sup>2</sup>,

Considérant que les crédits afférents sont inscrits sur le budget principal 2023 au chapitre 011 – fonction 61 – article 6228 – service BFON,

Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du jeudi 11 mai 2023,



Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation du modificatif de l'état descriptif de division en volumes du bâtiment situé 5 rue Cuvilliers, cadastré section BZ n°103 de 1 605 m<sup>2</sup>, propriété de la ville et de la SEMIS,
- Sur l'approbation des nouveaux volumes issus de ce modificatif de l'état descriptif de division en volumes du bâtiment situé 5 rue Cuvilliers, cadastré section BZ n°103 (page 27 du modificatif joint en annexe 3),
- Sur l'approbation de la constitution des servitudes nécessaires au bon usage et au bon fonctionnement d'un bâtiment ayant fait l'objet d'une division en volume et rappelées en pages 27 et 28 du modificatif joint en annexe 3,
- Sur l'autorisation de créer et d'adhérer à l'Association Syndicale Libre (ASL) nécessaire à la bonne gestion du bâtiment situé 5 rue Cuvilliers cadastré section BZ n°103,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant pour signer tous documents relatifs à cette affaire dont les frais seront partagés par moitié entre la ville et la SEMIS.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions.

**Pour l'adoption : 28**

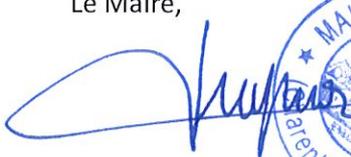
**Contre l'adoption : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

Les conclusions du rapport,  
mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bruno DRAPRON

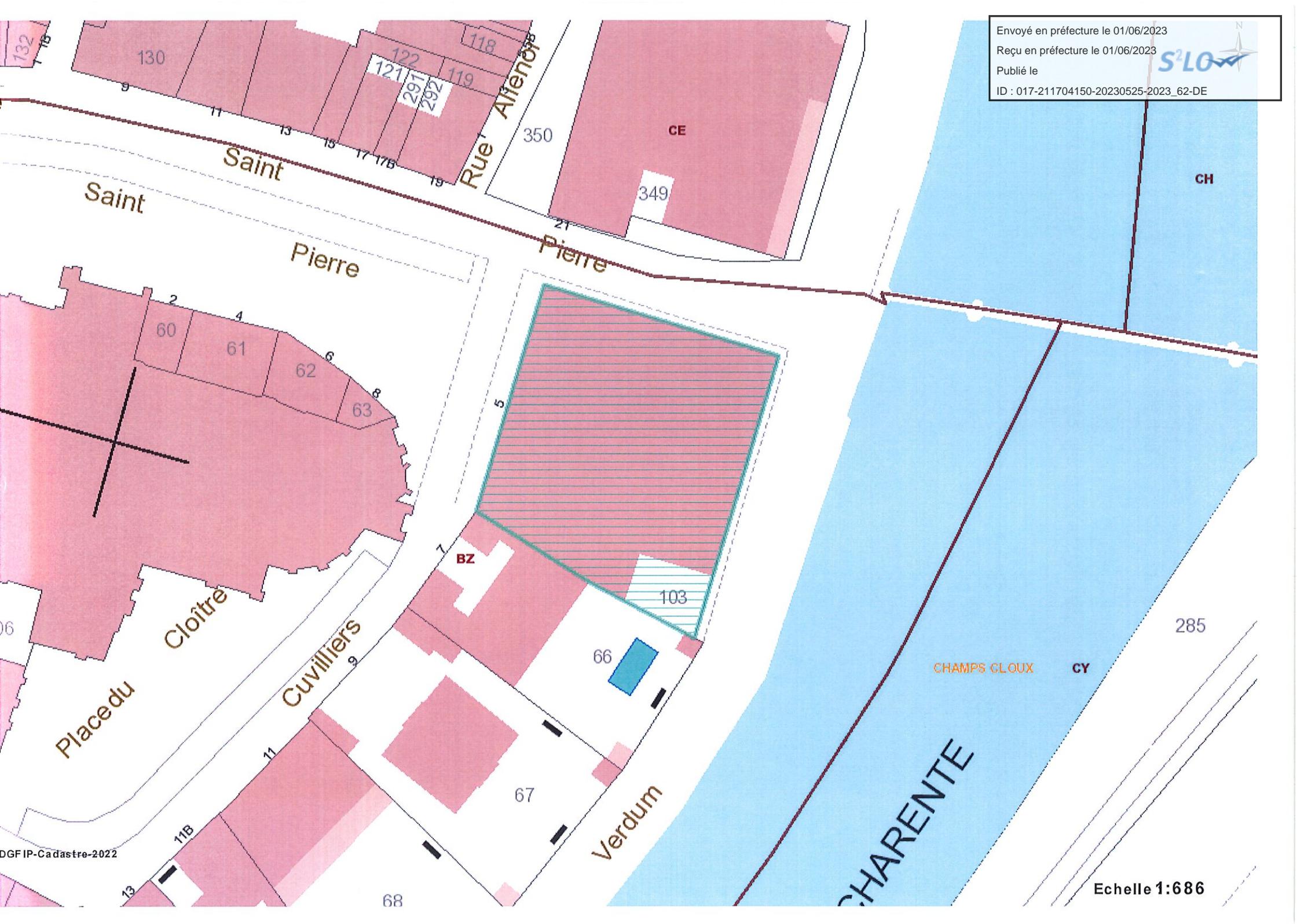
Le secrétaire de séance,

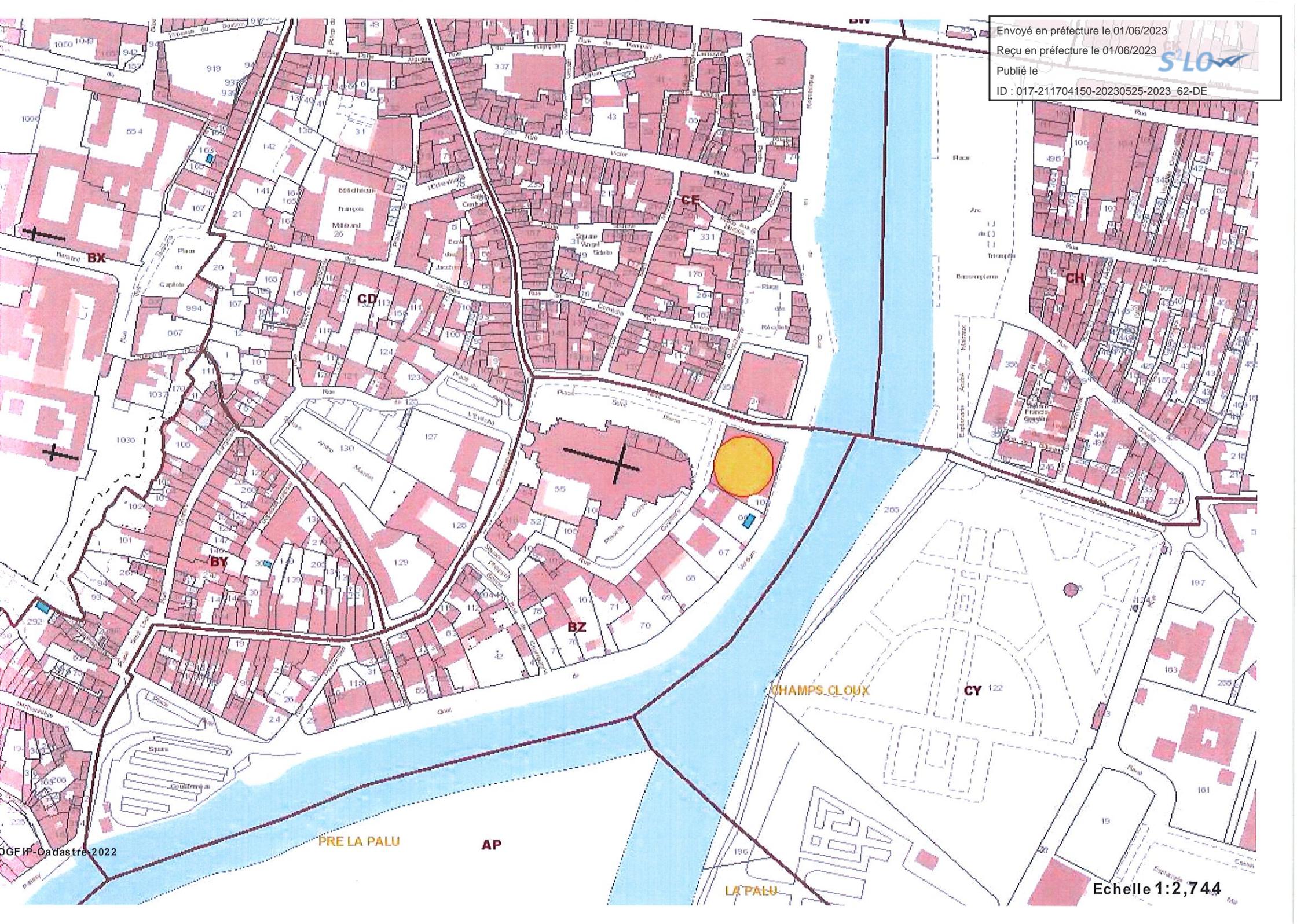


Philippe CREACHCADEC

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 01/06/2023  
Reçu en préfecture le 01/06/2023  
Publié le  
ID : 017-211704150-20230525-2023\_62-DE

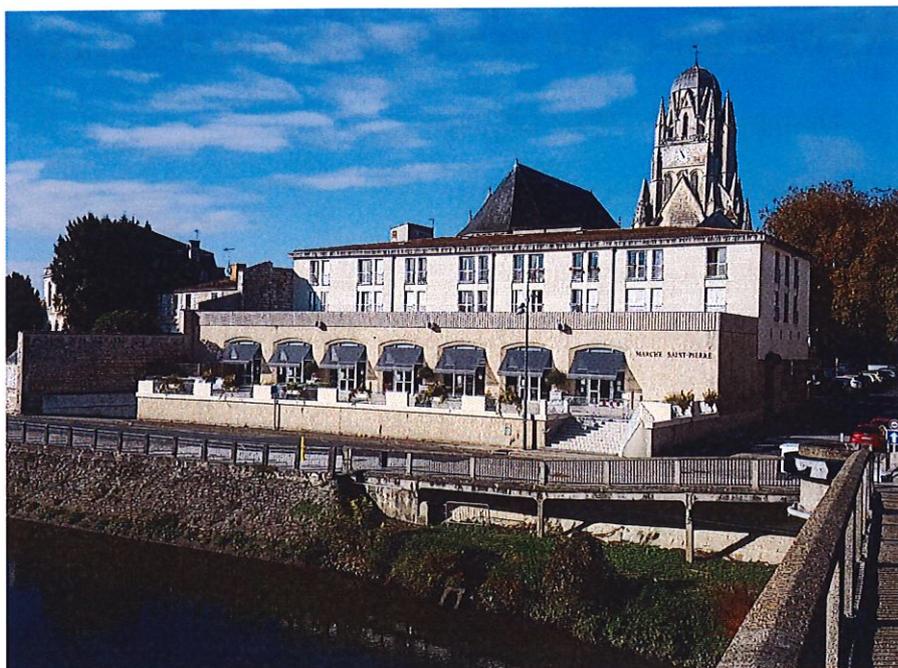




# VILLE de SAINTES

## « Marché Saint-Pierre »

### ÉTAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUME



**MODIFICATIF DE OCTOBRE 2022**

**Cabinet SYNERGÉO - Saintes**

76, cours Lemercier

17100 SAINTES

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

### 1ère PARTIE

#### **I DESCRIPTION ET DÉSIGNATION**

#### **II COMPOSITION DES VOLUMES**

- A – Dans les plans verticaux
- B – Dans les plans horizontaux

#### **III ÉTAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES INITIAL**

- Désignation des lots et tableaux

#### **ANNEXES (ÉTAT D'ORIGINE)**

- Sous-sol, Rez de Chaussée, R+1, R+2, R+3
- Coupe

### 2ème PARTIE

#### **MODIFICATIF DE OCTOBRE 2022**

### 3ème PARTIE

#### **ÉTAT DESCRIPTIF de DIVISION EN VOLUMES SUITE AUX MODIFICATIONS de OCTOBRE 2022**

#### **CONDITIONS GÉNÉRALES**

- Servitudes

#### **ANNEXES (APRÈS MODIFICATIF DE OCTOBRE 2022)**

- Plan de situation
- Plan de masse (cadastre)
- Vues en plan (1/250<sup>ème</sup>)
- Façades Ouest et Est
- Agrandissement du Rez de Chaussée pour les réseaux dans faux-plafond

## INTRODUCTION

L'immeuble objet des présentes est situé sur la commune de SAINTES ; il figure au cadastre sous la référence section BZ n°103.

Cette parcelle est occupée par : un sous-sol à usage de garage ; un rez-de-chaussée à usage de marché couvert et de terrasse ; un R+1 occupé partiellement, notamment par un séchoir, le reste étant vide sur rez-de-chaussée ; un R+2 et un R+3 à usage de logements.

Dans sa première partie, le présent document a vocation à décrire et apporter des précisions sur le document créateur de l'indivision, à savoir l'acte de division en deux lots de la propriété alors cadastrée section BZ n°64 et 65, établi le 18 mars 1977 par Maître Philippe BEQUET, notaire à Saintes et publié le 19 avril 1977, volume 6062 n°10.

Sans précision spécifique dans ce document, il semble que nous soyons en présence d'une division en volume, d'une part car aucun descriptif de copropriété ou de parties communes n'y figure (alors qu'il est bien question de « lots »), d'autre part parce que les titulaires de droits au Service de la Publicité Foncière ne sont mentionnés ni comme copropriétaires, ni comme indivisaires.

Le périmètre de la propriété n'a pas fait l'objet d'un bornage contradictoire ; ainsi, les superficies horizontales des lots décrits dans les présentes sont annexées de la mention « environ ».

## **1ère PARTIE**

### I - DESCRIPTION ET DÉSIGNATION

Chaque volume de l'ensemble immobilier constitue un immeuble juridiquement indépendant et autonome par rapport à l'autre volume, sans aucune quote-part de propriété indivise.

Il existe deux volumes dont un est actuellement occupé et géré par la Ville de Saintes, le deuxième étant aujourd'hui occupé en logements et géré par la SEMIS.

## II - COMPOSITION DES VOLUMES

Il est précisé que les limites des volumes ou ensemble de fractions dont les désignations volumétriques figurent ci-dessous, seront appréciées pour l'ensemble de ceux-ci dans les plans horizontaux ou dans les plans verticaux de la façon suivante :

Le volume 1 (Ville) sera décrit en deux fractions. La première, délimitant sa limite supérieure, par un plan horizontal incluant la totalité de la parcelle. La deuxième, délimitée par un plan horizontal constituant sa limite inférieure, ce plan ne reprenant qu'une partie de la parcelle.

Le volume 2 (SEMIS) sera décrit comme une entité unique qui est délimitée en sa limite inférieure par un plan horizontal reprenant le surplus de la parcelle laissé par la fraction 2 du volume 1.

Les contours de ces plans horizontaux seront délimités par une ligne fermée dont les sommets seront définis par leurs coordonnées en trois dimensions (X, Y et Z). Voir numérotation des sommets en annexe (Plan du R+2).

## III - ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES INITIAL

Le présent ensemble immobilier est divisé en deux volumes :

### DÉSIGNATION DES LOTS

Chaque volume est défini en planimétrie et en altimétrie dans l'assiette foncière ; il est identifié au moyen d'un numéro ayant la désignation suivante (les altitudes sont rattachés au système national NGF) :

**(Avertissement : la parcelle n'a pas fait l'objet d'une procédure de bornage avec le ou les riverains ni avec le Domaine Public. Les coordonnées fournies dans les tableaux qui suivent doivent donc être considérées avec précaution et ne peuvent être considérées comme juridiquement opposables).**

#### Volume 1 :

Ce volume est référencé en couleur orange aux plans et coupes ci-après annexés :

#### Volume 1 – Fraction 1 :

Sur une base fermée (de 10 points) d'environ 1617 m<sup>2</sup>, il est délimité horizontalement par la ligne dont les coordonnées x et y des sommets sont répertoriées dans le tableau ci-après, et

verticalement, pour sa limite supérieure, par la même ligne avec les altitudes (z) indiquées dans le dit tableau également, sans limitation de profondeur. Les altitudes correspondent à l'axe de la dalle séparant les niveaux R+1 et R+2 (13m70 N.G.F.).

### **Listing de Points des Sommets du Volume 1 – Fraction 1 (Limite supérieure) :**

<b>Matricule</b>	<b>X</b>	<b>Y</b>	<b>Z Haut</b>
1	1417544.50	5178038.09	13.70
8	1417554.83	5178073.68	13.70
20	1417571.18	5178069.03	13.70
19	1417580.26	5178066.37	13.70
50	1417591.93	5178063.03	13.70
27	1417581.90	5178027.97	13.70
28	1417579.24	5178018.55	13.70
22	1417568.09	5178024.21	13.70
21	1417559.64	5178029.25	13.70
104	1417553.26	5178033.60	13.70

### **Volume 1 – Fraction 2 :**

Sur une base fermée (de 7 points) d'environ 954 m<sup>2</sup>, il est délimité horizontalement par la ligne dont les coordonnées x et y des sommets sont répertoriées dans le tableau ci-après, et verticalement, pour sa limite inférieure, par la même ligne avec les altitudes (z) indiquées dans le dit tableau également, sans limitation de hauteur. Les altitudes correspondent à l'axe de la dalle séparant les niveaux R+1 et R+2 (13m70 N.G.F.).

### **Listing de Points des Sommets du Volume 1 – Fraction 2 (Limite inférieure) :**

<b>Matricule</b>	<b>X</b>	<b>Y</b>	<b>Z Bas</b>
21	1417559.64	5178029.25	13.70
20	1417571.18	5178069.03	13.70
19	1417580.26	5178066.37	13.70
50	1417591.93	5178063.03	13.70
27	1417581.90	5178027.97	13.70
28	1417579.24	5178018.55	13.70
22	1417568.09	5178024.21	13.70

**Volume 2 :**

Ce volume est référencé en bleu aux plans et coupes ci-après annexés :

Sur une base fermée (de 5 points) d'environ 663 m<sup>2</sup>, il est délimité horizontalement par la ligne dont les coordonnées x et y des sommets sont répertoriées dans le tableau ci-après, et verticalement, pour sa limite inférieure, par la même ligne avec les altitudes (z) indiquées dans le dit tableau également, sans limitation de hauteur. Les altitudes correspondent à l'axe de la dalle : 13m70 N.G.F.

**Listing de Points des Sommets du Volume 2 (Limite inférieure) :**

<b>Matricule</b>	<b>X</b>	<b>Y</b>	<b>Z Bas</b>
<b>1</b>	1417544.50	5178038.09	13.70
<b>8</b>	1417554.83	5178073.68	13.70
<b>20</b>	1417571.18	5178069.03	13.70
<b>21</b>	1417559.64	5178029.25	13.70
<b>104</b>	1417553.26	5178033.60	13.70

**ANNEXES**  
**ÉTAT DESCRIPTIF DE DIVISION**  
**D'ORIGINE**

- Sous-sol, Rez de Chaussée, R+1, R+2, R+3
- Coupe

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le



ID : 017-211704150-20230525-2023\_62-DE

Département de la Charente-Maritime  
Commune de : SAINTES  
Division en Volume (Origine)  
**Propriété de la Commune de SAINTES  
et de la SEMIS**

Marché Couvert Place Saint Pierre  
Cadastrre : Section BZ n°103

**Sous-Sol - Parking**

ECHELLE : 1/250

LEGENDE	
•	Gouttières
□ ⊙	Réseaux eaux
—	Réseaux EDF
—	Emprise du bâtiment
—	Murs extérieurs Sous-Sol
■	Lot 1 - Commune

NOTA : Les plans ont été établis d'après les fichiers reçus de l'architecte.

Application cadastrale ne valant en aucun cas limite de propriété,  
pour être définitive la limite doit faire l'objet d'un bornage  
contradictoire par le Géomètre-Expert.

**Avertissement : La limite avec la parcelle BZ n°66 n'a pas fait  
l'objet d'un Procès-Verbal de bornage. Les coordonnées de cette  
limite pourraient varier d'une épaisseur ou d'une demie épaisseur  
de mur.  
Le périmètre de la propriété n'a pas fait l'objet d'un bornage  
contradictoire ; La superficie réelle ne peut donc être calculée.**



Envoyé en préfecture le 01/06/2023  
Reçu en préfecture le 01/06/2023  
Publié le  
ID : 017-211704150-20230525-2023\_62-DE

GÉOMÈTRE-EXPERT  
CONSEILLER VALORISER GARANTIR



**SYNERGÉO**

Thierry GILLOOTS - Stéphane MARCHYLLIE - Erick MECHAIN - Géomètres-Experts  
Sandrine BAULAND - Urbaniste - Nicolas ROGER - Géomètre-Expert salarié  
76 Cours Lemercier - 17100 SAINTES  
Tel : 05 46 93 11 49 - Fax : 05 46 93 35 21  
email : saintes@syner-geo.fr

Dossier : A22067 / 211849  
Réf : A22067\_COMPLET.dwg  
Date 19/04/2022



Echelle graphique :  
0 5 10m  
Format d'édition : A3

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le



ID : 017-211704150-20230525-2023\_62-DE

Département de la Charente-Maritime  
Commune de : SAINTES  
Division en Volume (Origine)  
Propriété de la Commune de SAINTES  
et de la SEMIS

Marché Couvert Place Saint Pierre  
Cadastrre : Section BZ n°103

Rez de Chaussée

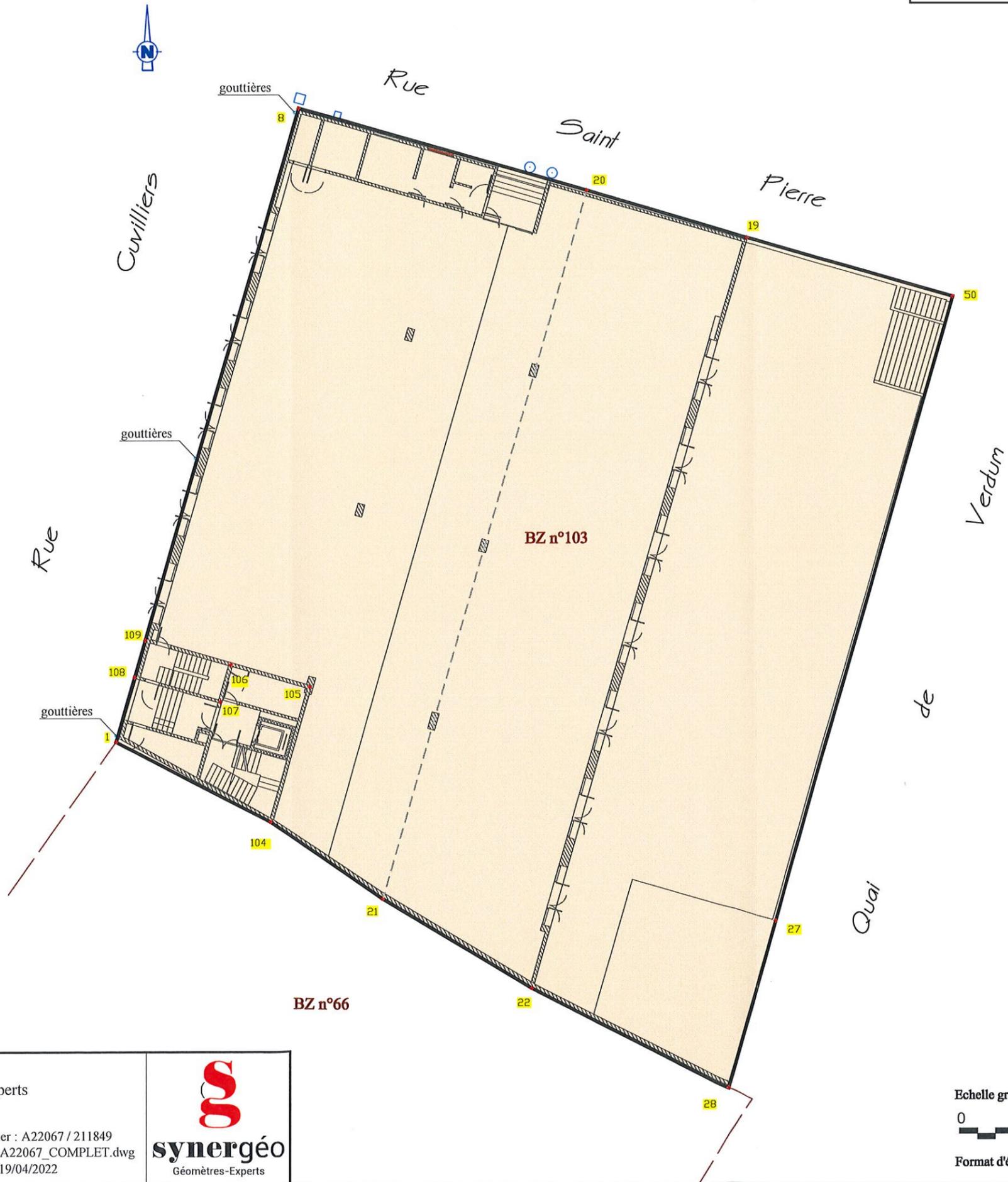
ECHELLE : 1/250

LEGENDE	
•	Gouttières
□ ○	Réseaux eaux
—	Réseaux EDF
—	Emprise du bâtiment
—	Murs extérieurs Rez-de-Chaussée
■	Lot 1 - Commune

NOTA : Les plans ont été établis d'après les fichiers reçus de l'architecte.

Application cadastrale ne valant en aucun cas limite de propriété, pour être définitive la limite doit faire l'objet d'un bornage contradictoire par le Géomètre-Expert.

**Avertissement : La limite avec la parcelle BZ n°66 n'a pas fait l'objet d'un Procès-Verbal de bornage. Les coordonnées de cette limite pourraient varier d'une épaisseur ou d'une demie épaisseur de mur.  
Le périmètre de la propriété n'a pas fait l'objet d'un bornage contradictoire ; La superficie réelle ne peut donc être calculée.**



Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le



ID : 017-211704150-20230525-2023\_62-DE

Département de la Charente-Maritime  
Commune de : SAINTES  
Division en Volume (Origine)  
Propriété de la Commune de SAINTES  
et de la SEMIS

Marché Couvert Place Saint Pierre  
Cadastré : Section BZ n°103

**R+1 - Séchoir**

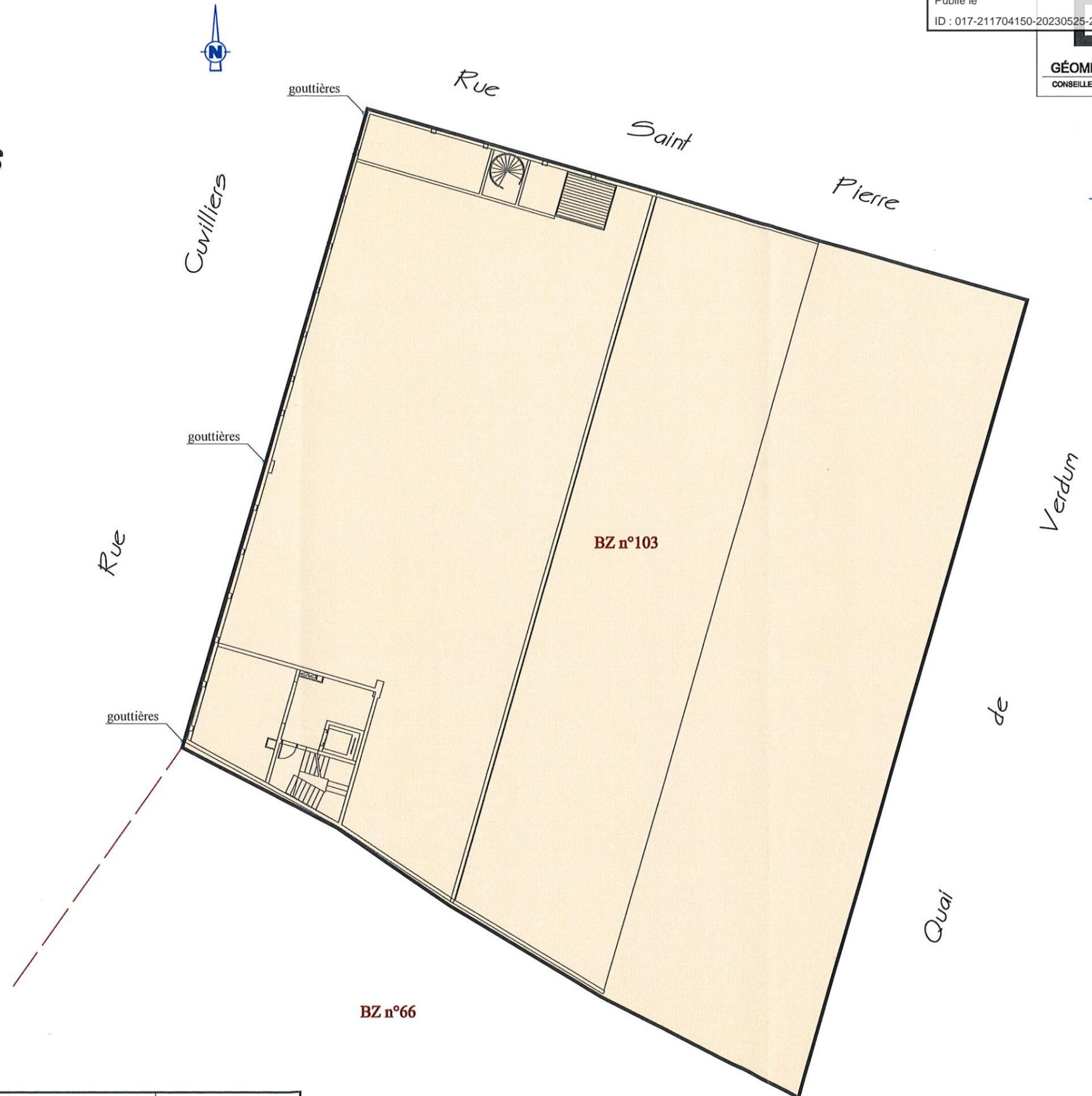
ECHELLE : 1/250

LEGENDE	
•	Gouttières
—	Emprise du bâtiment
—	Murs extérieurs 1er Étage
■	Lot 1 - Commune

NOTA : Les plans ont été établis d'après les fichiers reçus de l'architecte.

— Application cadastrale ne valant en aucun cas limite de propriété, pour être définitive la limite doit faire l'objet d'un bornage contradictoire par le Géomètre-Expert.

**Avertissement : La limite avec la parcelle BZ n°66 n'a pas fait l'objet d'un Procès-Verbal de bornage. Les coordonnées de cette limite pourraient varier d'une épaisseur ou d'une demie épaisseur de mur.  
Le périmètre de la propriété n'a pas fait l'objet d'un bornage contradictoire ; La superficie réelle ne peut donc être calculée.**



Envoyé en préfecture le 01/06/2023  
Reçu en préfecture le 01/06/2023  
Publié le  
ID : 017-211704150-20230525-2023\_62-DE

**GÉOMÈTRE-EXPERT**  
CONSEILLER VALORISER GARANTIR



**SYNERGÉO**  
Thierry GILLOOTS - Stéphane MARCHYLLIE - Erick MECHAIN - Géomètres-Experts  
Sandrine BAULAND - Urbaniste - Nicolas ROGER - Géomètre-Expert salarié  
76 Cours Lemercier - 17100 SAINTES  
Tel : 05 46 93 11 49 - Fax : 05 46 93 35 21  
email : saintes@syner-geo.fr

Dossier : A22067 / 211849  
Réf : A22067\_COMPLET.dwg  
Date 19/04/2022

  
**synergéo**  
Géomètres-Experts

Echelle graphique :  
0 5 10m  
Format d'édition : A3

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le



ID : 017-211704150-20230525-2023\_62-DE

Département de la Charente-Maritime  
Commune de : SAINTES  
Division en Volume (Origine)  
Propriété de la Commune de SAINTES  
et de la SEMIS

Marché Couvert Place Saint Pierre  
Cadastrre : Section BZ n°103

**R+2 - Logements**

ECHELLE : 1/250

LEGENDE	
•	Gouttières
—	Emprise du bâtiment
—	Murs extérieurs 2eme Étage
■	Lot 1 - Commune
■	Lot 2 - SEMIS

NOTA : Les plans ont été établis d'après les fichiers reçus de l'architecte.

Application cadastrale ne valant en aucun cas limite de propriété,  
pour être définitive la limite doit faire l'objet d'un bornage  
contradictoire par le Géomètre-Expert.

**Avertissement : La limite avec la parcelle BZ n°66 n'a pas fait  
l'objet d'un Procès-Verbal de bornage. Les coordonnées de cette  
limite pourraient varier d'une épaisseur ou d'une demie épaisseur  
de mur.  
Le périmètre de la propriété n'a pas fait l'objet d'un bornage  
contradictoire ; La superficie réelle ne peut donc être calculée.**



**SYNERGÉO**

Thierry GILLOOTS - Stéphane MARCHYLLIE - Erick MECHAIN - Géomètres-Experts  
Sandrine BAULAND - Urbaniste - Nicolas ROGER - Géomètre-Expert salarié  
76 Cours Lemercier - 17100 SAINTES  
Tel : 05 46 93 11 49 - Fax : 05 46 93 35 21  
email : saintes@syner-geo.fr

Dossier : A22067 / 211849  
Réf : A22067\_COMPLET.dwg  
Date 19/04/2022



Echelle graphique :  
0 5 10m  
Format d'édition : A3

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le



ID : 017-211704150-20230525-2023\_62-DE

Département de la Charente-Maritime  
**Commune de : SAINTES**  
Division en Volume (Origine)  
**Propriété de la Commune de SAINTES  
et de la SEMIS**

Marché Couvert Place Saint Pierre  
Cadastrre : Section BZ n°103

**R+3 - Logements**

ECHELLE : 1/250

LEGENDE	
•	Gouttières
—	Emprise du bâtiment
—	Murs extérieurs 3eme Étage
■	Lot 1 - Commune
■	Lot 2 - SEMIS

NOTA : Les plans ont été établis d'après les fichiers reçus de l'architecte.

Application cadastrale ne valant en aucun cas limite de propriété,  
pour être définitive la limite doit faire l'objet d'un bornage  
contradictoire par le Géomètre-Expert.

**Avertissement : La limite avec la parcelle BZ n°66 n'a pas fait  
l'objet d'un Procès-Verbal de bornage. Les coordonnées de cette  
limite pourraient varier d'une épaisseur ou d'une demie épaisseur  
de mur.  
Le périmètre de la propriété n'a pas fait l'objet d'un bornage  
contradictoire ; La superficie réelle ne peut donc être calculée.**



**SYNERGÉO**

Thierry GILLOOTS - Stéphane MARCHYLLIE - Erick MECHAIN - Géomètres-Experts  
Sandrine BAULAND - Urbaniste - Nicolas ROGER - Géomètre-Expert salarié  
76 Cours Lemercier - 17100 SAINTES  
Tel : 05 46 93 11 49 - Fax : 05 46 93 35 21  
email : saintes@syner-geo.fr

Dossier : A22067 / 211849  
Réf : A22067\_COMPLET.dwg  
Date 19/04/2022



Echelle graphique :  
0 5 10m  
Format d'édition : A3

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le



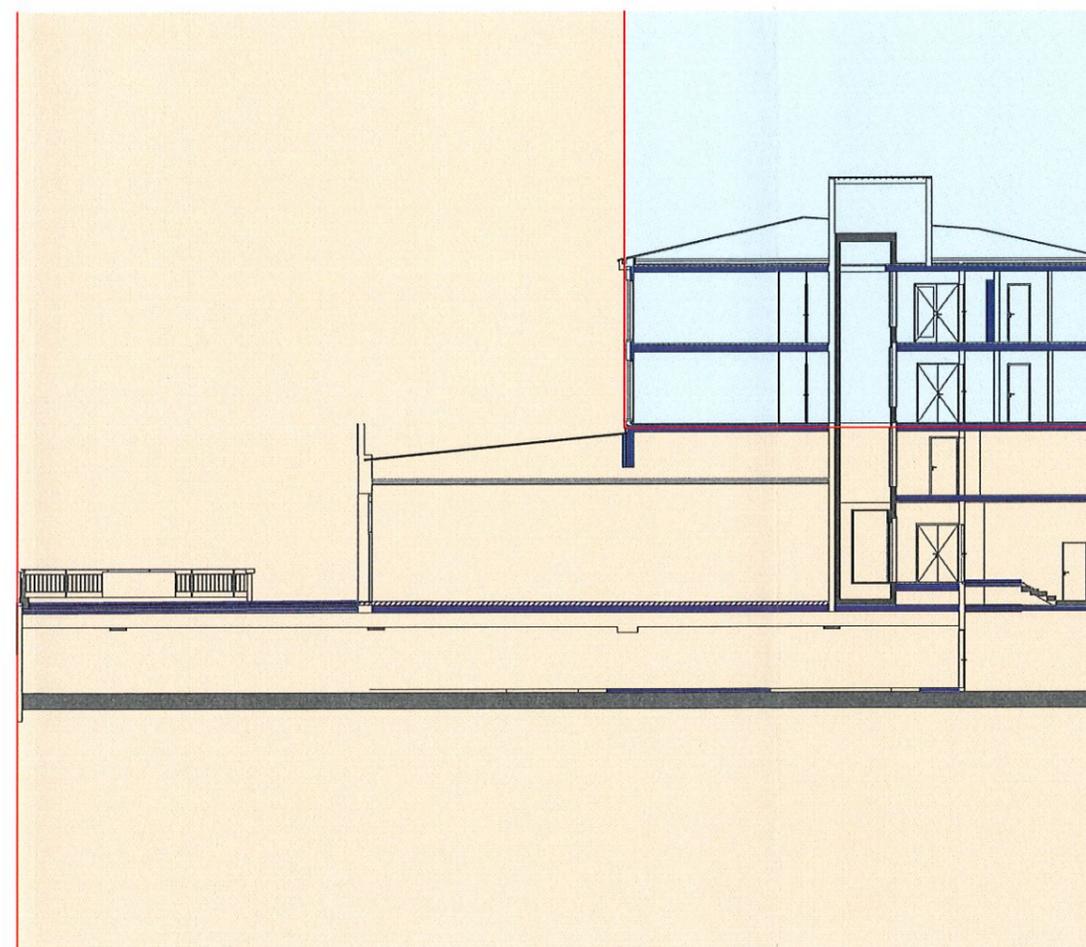
ID : 017-211704150-20230525-2023\_62-DE

Département de la Charente-Maritime  
**Commune de : SAINTES**  
Division en Volume (Origine)  
**Propriété de la Commune de SAINTES  
et de la SEMIS**

Marché Couvert Place Saint Pierre  
Cadastre : Section BZ n°103

**PLAN EN COUPE**

ECHELLE : 1/250



Altitude : 13.70m

**LEGENDE**

- Lot 1 - Commune
- Lot 2 - SEMIS

NOTA 1 : - les plans ont été établis d'après les fichiers reçus de l'architecte.

NOTA 2 : - les altitudes sont rattachées au nivellement normal NGF-IGN69

Application cadastrale ne valant en aucun cas limite de propriété,  
pour être définitive la limite doit faire l'objet d'un bornage  
contradictoire par le Géomètre-Expert.

Le périmètre de la propriété n'a pas fait l'objet d'un bornage contradictoire;  
La superficie réelle ne peut donc être calculée.

**SYNERGÉO**

Thierry GILLOOTS - Stéphane MARCHYLLIE - Erick MECHAIN - Géomètres-Experts  
Sandrine BAULAND - Urbaniste - Nicolas ROGER - Géomètre-Expert salarié  
76 Cours Lemercier - 17100 SAINTES  
Tel : 05 46 93 11 49 - Fax : 05 46 93 35 21  
email : saintes@syner-geo.fr

Dossier : A22067 / 211849  
Réf : A22067\_COMPLET.dwg  
Date 19/04/2022



Echelle graphique :



Format d'édition : A3

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le



ID : 017-211704150-20230525-2023\_62-DE

4

## 2ème PARTIE

### MODIFICATIF DE OCTOBRE 2022

- A - Suppression du lot de volume n°1 remplacé par les lots de volume 3 et 4  
- Description des volumes
- B - Tableau provisoire
- C - Fusion des lots 2 et 4 en la création d'un lot de volume 5

#### **A – Suppression du lot de volume 1 remplacé par les lots de volume 3 et 4 :**

- Composition du volume 3 :

Ce volume, actuellement occupé et géré par la Ville de Saintes, sera constitué de 4 fractions :

**Volume 3 Fraction 1** : Fraction de volume délimitée en sa limite supérieure (sol du rez de chaussée) par un plan horizontal incluant la totalité de la parcelle.

**Volume 3 Fraction 2** : Fraction de volume délimitée en ses limites inférieure (sol du rez de chaussée) et supérieure (sol du R+1) par deux plans horizontaux incluant la totalité de la parcelle à l'exclusion d'une partie au sud-ouest comprenant : accès aux niveaux supérieurs, cages d'escaliers et d'ascenseur, zone technique et débarras.

**Volume 3 Fraction 3** : Fraction de volume délimitée en ses limites inférieure (sol du R+1) et supérieure (axe de la dalle entre R+1 et R+2) par deux plans horizontaux incluant la totalité de la parcelle à l'exclusion d'une partie au sud-ouest comprenant : cages d'escaliers et d'ascenseur et séchoir.

**Volume 3 Fraction 4** : Cette fraction de volume correspond à l'ancienne Fraction 2 du Volume 1. Elle est délimitée en sa limite inférieure (niveau de la dalle entre R+1 et R+2) par un plan horizontal ne reprenant qu'une partie de la parcelle.

- Composition du volume 4 :

Ce volume, actuellement occupé et géré par la SEMIS, sera constitué de 2 fractions :

**Volume 4 Fraction 1** : Fraction de volume délimitée en ses limites inférieure (sol du rez de chaussée) et supérieure (sol du R+1) par deux plans horizontaux incluant, au sud-ouest de la parcelle, l'accès aux niveaux supérieurs, les cages d'escaliers et d'ascenseur, une zone technique et un débarras

**Volume 4 Fraction 2** : Fraction de volume délimitée en ses limites inférieure (sol du R+1) et supérieure (axe de la dalle entre R+1 et R+2) par deux plans horizontaux incluant, au sud-ouest de la parcelle, les cages d'escaliers et d'ascenseur ainsi qu'un séchoir.

**B – Tableau provisoire :**

N° de Volume	Ancien numéro	Fraction	Description
1			<b>Supprimé</b>
2			Inchangé
3	1	3-1	Sous-sol -du sol au plafond- parcelle entière
		3-2	Rez de chaussée -du sol au plafond- Parcelle entière sauf une partie au sud-ouest (accès aux niveaux supérieurs, cages d'escaliers et d'ascenseurs, zone technique et débarras)
		3-3	R+1 -du sol au plafond- Parcelle entière sauf une partie au sud-ouest (cages d'escaliers et d'ascenseur, séchoir)
		3-4	Anciennement Vol 1-2 : à partir du R+2, sans limitation de hauteur partie à l'est de la parcelle, hors parties de logement
4	1	4-1	Rez de chaussée -du sol au plafond- Espace au sud-ouest composé de l'accès aux niveaux supérieurs, cages d'escaliers et d'ascenseur, zone technique et débarras
		4-2	R+1 -du sol au plafond- Espace au sud-ouest composé des cages d'escaliers et d'ascenseur ainsi que du séchoir

**C – Fusion des lots de volume 2 et 4 pour créer le lot de volume 5 :**

Le volume n°5 sera donc constitué de 3 fractions : Elles seront respectivement identiques aux fractions de volumes 4-1, 4-2 et au volume 2 vus précédemment.

## 3ème PARTIE

### ÉTAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUME après MODIFICATIF de octobre 2022

Le présent ensemble immobilier est divisé en deux volumes :

#### DÉSIGNATION DES LOTS

Chaque volume est défini en planimétrie et en altimétrie dans l'assiette foncière ; il est identifié au moyen d'un numéro ayant la désignation suivante (les altitudes sont rattachées au système national NGF) :

**(Avertissement : la parcelle n'a pas fait l'objet d'une procédure de bornage avec le ou les riverains ni avec le Domaine Public. Les coordonnées fournies dans les tableaux qui suivent doivent donc être considérées avec précaution et ne peuvent être considérées comme juridiquement opposables).**

- **Composition du volume 3 :**

Ce volume (décomposé en 4 fractions) est référencé en couleur orange aux plans et coupes ci-après annexés :

**Volume 3 Fraction 1** : Sur une base fermée (de 10 points) d'environ 1617m<sup>2</sup>, il est délimité horizontalement par la ligne dont les coordonnées x et y des sommets sont répertoriées dans le tableau ci-après, et verticalement, pour sa limite supérieure, par la même ligne avec les altitudes (z) indiquées dans le dit tableau également, sans limitation de profondeur. Les altitudes correspondent au niveau du sol du rez de chaussée.

#### Listing des points des sommets du Volume 3 Fraction 1 (limite supérieure)

Matricule	X	Y	Z Haut
1	1417544.50	5178038.09	7.58
8	1417554.83	5178073.68	7.58
20	1417571.18	5178069.03	7.58
19	1417580.26	5178066.37	7.58
50	1417591.93	5178063.03	7.58
27	1417581.90	5178027.97	7.58
28	1417579.24	5178018.55	7.58
22	1417568.09	5178024.21	7.58
21	1417559.64	5178029.25	7.58
104	1417553.26	5178033.60	7.58

**Volume 3 Fraction 2** : Sur une base fermée (de 13 points) d'environ 1561m<sup>2</sup>, il est délimité horizontalement par la ligne dont les coordonnées x et y des sommets sont répertoriées dans le tableau ci-après, et verticalement, pour ses limites inférieure et supérieure, par la même ligne avec les altitudes (z bas et z haut) indiquées dans le dit tableau. Les altitudes correspondent au niveau des sols du rez de chaussée (pour z bas) et d R+1 (pour z haut).

**Listing des points des sommets du Volume 3 Fraction 2 (limites inférieure et supérieure)**

Matricule	X	Y	Z Bas	Z Haut
108	1417545.56	5178041.74	7.58	11.30
8	1417554.83	5178073.68	7.58	11.30
20	1417571.18	5178069.03	7.58	11.30
19	1417580.26	5178066.37	7.58	11.30
50	1417591.93	5178063.03	7.58	11.30
27	1417581.90	5178027.97	7.58	11.30
28	1417579.24	5178018.55	7.58	11.30
22	1417568.09	5178024.21	7.58	11.30
21	1417559.64	5178029.25	7.58	11.30
104	1417553.26	5178033.60	7.58	11.30
105	1417555.47	5178041.15	7.58	11.30
106	1417551.03	5178042.44	7.58	11.30
107	1417550.44	5178040.34	7.58	11.30

**Volume 3 Fraction 3** : Sur une base fermée de (11 points) d'environ 1550m<sup>2</sup>, il est délimité horizontalement par la ligne dont les coordonnées x et y des sommets sont répertoriées dans le tableau ci-après et verticalement, pour ses limites inférieure et supérieure, (etc)... Les altitudes correspondent aux niveaux des sols du R+1 (pour Z bas) et de l'axe de la dalle entre R+1 et R+2 (pour Z haut)

**Listing des points des sommets du Volume 3 Fraction 3 (limites inférieure et supérieure)**

Matricule	X	Y	Z Bas	Z Haut
109	1417546.17	5178043.85	11.30	13.70
8	1417554.83	5178073.68	11.30	13.70
20	1417571.18	5178069.03	11.30	13.70
19	1417580.26	5178066.37	11.30	13.70
50	1417591.93	5178063.03	11.30	13.70
27	1417581.90	5178027.97	11.30	13.70
28	1417579.24	5178018.55	11.30	13.70
22	1417568.09	5178024.21	11.30	13.70
21	1417559.64	5178029.25	11.30	13.70
104	1417553.26	5178033.60	11.30	13.70
105	1417555.47	5178041.15	11.30	13.70

**Volume 3 Fraction 4** : Sur une base fermée (de 7 points) d'environ 754 m<sup>2</sup>, il est délimité horizontalement par la ligne dont les coordonnées x et y des sommets sont répertoriées dans le tableau ci-après, et verticalement, pour sa limite inférieure, par la même ligne avec les altitudes (z) indiquées dans le dit tableau également, sans limitation de hauteur. Les altitudes correspondent à l'axe de la dalle séparant les niveaux R+1 et R+2 (13m70 N.G.F.).

#### Listing des points des sommets du Volume 3 Fraction 4 (limite inférieure)

Matricule	X	Y	Z Bas
21	1417559.64	5178029.25	13.70
20	1417571.18	5178069.03	13.70
19	1417580.26	5178066.37	13.70
50	1417591.93	5178063.03	13.70
27	1417581.90	5178027.97	13.70
28	1417579.24	5178018.55	13.70
22	1417568.09	5178024.21	13.70

- **Composition du volume 5 :**

Ce volume (décomposé en 3 fractions) est référencé en couleur bleue aux plans et coupes ci-après annexés :

**Volume 5 Fraction 1** : Sur une base fermée (de 6 points) d'environ 56m<sup>2</sup>, il est délimité horizontalement par la ligne dont les coordonnées x et y des sommets sont répertoriées dans le tableau ci-après, et verticalement, pour ses limites inférieure et supérieure, par la même ligne avec les altitudes (z bas et z haut) indiquées dans le dit tableau. Les altitudes correspondent au niveau des sols du rez de chaussée (pour z bas) et R+1 (pour z haut).

#### Listing des points des sommets du Volume 5 Fraction 1 (limites inférieure et supérieure)

Matricule	X	Y	Z Bas	Z Haut
1	1417544.50	5178038.09	7.58	11.30
104	1417553.26	5178033.60	7.58	11.30
105	1417555.47	5178041.15	7.58	11.30
106	1417551.03	5178042.44	7.58	11.30
107	1417550.44	5178040.34	7.58	11.30
108	1417545.56	5178041.74	7.58	11.30

**Volume 5 Fraction 2** : Sur une base fermée de (4 points) d'environ 67m<sup>2</sup>, il est délimité horizontalement par la ligne dont les coordonnées x et y des sommets sont répertoriées dans le tableau ci-après et verticalement pour ses limites inférieure et supérieure, (etc)... Les altitudes correspondent aux niveaux des sols du R+1 (pour Z bas) et de l'axe de la dalle entre R+1 et R+2 (pour Z haut)

**Listing des points des sommets du Volume 5 Fraction 2 (limites inférieure et supérieure)**

Matricule	X	Y	Z Bas	Z Haut
1	1417544.50	5178038.09	11.30	13.70
104	1417553.26	5178033.60	11.30	13.70
105	1417555.47	5178041.15	11.30	13.70
109	1417546.17	5178043.85	11.30	13.70

**Volume 5 Fraction 3** : Sur une base fermée de (4 points) d'environ 663m<sup>2</sup>, il est délimité horizontalement par la ligne dont les coordonnées x et y des sommets sont répertoriées dans le tableau ci-après et verticalement, pour sa limite inférieure, (etc)... sans limitation de hauteur. Les altitudes correspondent aux niveaux des sols du R+1 (pour Z bas) et de l'axe de la dalle entre R+1 et R+2 (pour Z haut)

**Listing des points des sommets du Volume 5 Fraction 3 (limites inférieure et supérieure)**

Matricule	X	Y	Z Bas
1	1417544.50	5178038.09	13.70
8	1417554.83	5178073.68	13.70
20	1417571.18	5178069.03	13.70
21	1417559.64	5178029.25	13.70
104	1417553.26	5178033.60	13.70

## TABLEAU RÉCAPITULATIF après MODIFICATION de OCTOBRE 2022

N° de Volume	Ancien numéro	Fraction	Description
1			<b>Supprimé</b>
2			<b>Supprimé</b>
3	1	3-1	Sous-sol -du sol au plafond- parcelle entière
		3-2	Rez de chaussée -du sol au plafond- Parcelle entière sauf une partie au sud-ouest (accès aux niveaux supérieurs, cages d'escaliers et d'ascenseurs, zone technique et débarras)
		3-3	R+1 -du sol au plafond- Parcelle entière sauf une partie au sud-ouest (cages d'escaliers et d'ascenseur, séchoir)
		3-4	Anciennement Vol 1-2 : à partir du R+2, sans limitation de hauteur partie à l'est de la parcelle, hors parties de logement
4			<b>Supprimé</b> (lot provisoire)
5	2 et 4 réunis	5-1	Rez de chaussée -du sol au plafond- Espace au sud-ouest composé de l'accès aux niveaux supérieurs, cages d'escaliers et d'ascenseur, zone technique et débarras
		5-2	R+1 -du sol au plafond- Espace au sud-ouest composé des cages d'escaliers et d'ascenseur ainsi que du séchoir
		5-3	A partir du R+2 sans limitation de hauteur. Tous les logements à l'ouest de la parcelle

### CONDITIONS GÉNÉRALES

### SERVITUDES

#### 1 - Caractère des servitudes

Les servitudes sont stipulées à titre perpétuel et réel et s'imposeront en conséquence à tous les propriétaires de volumes ainsi qu'à leurs ayant droit, le tout sans indemnité.

## **2 - Passage**

Les lots de volume du présent descriptif sont grevés réciproquement de servitude de passage et d'accès pour tout ce qui concerne le contrôle, l'entretien, la maintenance, voire le ravalement et la réfection de tous éléments de construction tant en infrastructure qu'en superstructure.

L'usage de cette servitude devra s'exercer en accord amiable et aux endroits les moins dommageable.

## **3 - Servitudes nécessaires à la réalisation des constructions (vues, prospects, surplombs, fondations)**

Les ouvrages qui supportent de quelque manière que ce soit d'autres ouvrages appartenant à d'autres propriétaires sont grevés de toutes servitudes d'appui, ainsi éventuellement que de toutes les servitudes de vue de prospect et de surplomb rendues nécessaires par la structure même du bâtiment.

## **4 - Servitudes de canalisation, gaines et réseaux divers (voir notamment plan des réseaux en annexe)**

Les différents volumes sont grevés de servitudes réciproques pour le passage, l'entretien, la réfection et le remplacement de toutes canalisations, gaines (câbles, colonnes, coffret, éclairage,...) d'écoulement des eaux pluviales, qu'ils soient public ou privés nécessaires à l'alimentation et l'évacuation technique de toutes parties de l'ensemble. Ces servitudes devront être exercées de manière à gêner le moins possible l'utilisation et l'usage normal des volumes grevés.

Dans la mesure où ils ne demeureront pas la propriété de la puissance publique ou de sociétés concessionnaires, les tuyaux, canalisations, câbles etc... affectés à l'usage d'un lot, seront la propriété de ce lot à partir des canalisations générales d'amenée jusqu'aux canalisations générales d'évacuation, même si ces ouvrages se trouvent à l'intérieur d'un autre lot. Lorsque ces tuyaux, canalisations, câbles etc... seront sur une partie de leurs parcours communs à plusieurs lots, ils seront indivis entre ces lots et leur entretien ou remplacement se fera entre les propriétaires desdits lots proportionnellement à l'utilisation par chacun.

# **ANNEXES**

## **Après MODIFICATIF de OCTOBRE 2022**

- Plan de situation
- Plan de masse (cadastre)
- Vues en plan (1/250<sup>ème</sup>)
- Façades Ouest et Est
- Agrandissement du Rez de Chaussée pour les réseaux dans faux-plafond

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le



ID : 017-211704150-20230525-2023\_62-DE

Département de la Charente-Mari  
Commune de : **SAINTE**  
*Propriété de la Commune de SAINTE*

Marché Couvert Place Saint Pierre  
Cadastre : Section BZ n°103

## PLAN DE SITUATION

ECHELLE : 1/1000

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

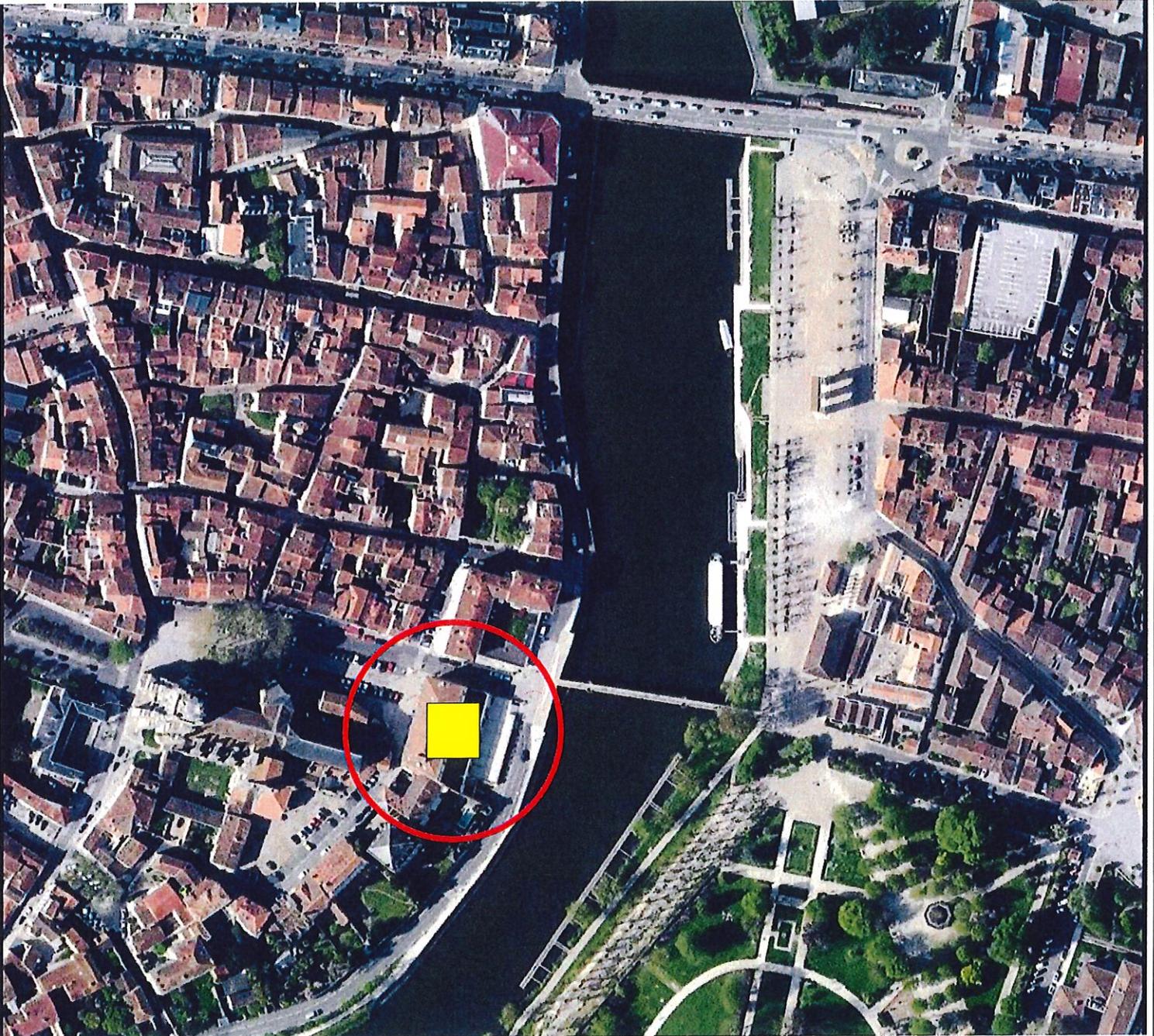
Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le

ID : 017-211704150-20230525-2023\_62-DE



**GÉOMÈTRE-EXPERT**  
CONSEILLER VALORISER GARANTIR



### **SYNERGÉO**

Thierry GILLOOTS - Stéphane MARCHYLLIE - Erick MECHAIN - Géomètres-Experts  
Sandrine BAULAND - Urbaniste - Nicolas ROGER - Géomètre-Expert

76 Cours Lemercier - 17100 SAINTE  
Tel : 05 46 93 11 49 - Fax : 05 46 93 35 21  
email : [saintes@syner-geo.fr](mailto:saintes@syner-geo.fr)

Dossier : A22067 / 211849  
Réf : A22067\_MASSE-SITUATION.dwg  
Date 19/04/2022



**synergéo**  
Géomètres-Experts

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le



ID : 017-211704150-20230525-2023\_62-DE

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le

ID : 017-211704150-20230525-2023\_62-DE



**GEOMETRE-EXPERT**  
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Département de la Charente-Mari  
**Commune de : SAINTES**  
**Propriété de la Commune de SAINTES**

Marché Couvert Place Saint Pierre  
Cadastre : Section BZ n°103

# PLAN DE MASSE

ECHELLE : 1/1000



### LEGENDE

Unité foncière BZ n°103

NOTA : - document destiné aux formalités administratives ne valant en aucun cas limite de propriété.  
- Source : CDIF

Echelle graphique :



Format d'édition : A4

### SYNERGÉO

Thierry GILLOOTS - Stéphane MARCHYLLIE - Erick MECHAIN - Géomètres-Experts

Sandrine BAULAND - Urbaniste - Nicolas ROGER - Géomètre-Expert

76 Cours Lemercier - 17100 SAINTES

Tel : 05 46 93 11 49 - Fax : 05 46 93 35 21

email : saintes@syner-geo.fr

Dossier : A22067 / 211849

Réf : A22067\_MASSE-SITUATION.dwg

Date 19/04/2022



**synergéo**  
Géomètres-Experts

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le



ID : 017-211704150-20230525-2023\_62-DE

Département de la Charente-Maritime

Commune de : SAINTES

Division en Volume

Propriété de la Commune de SAINTES  
et de la SEMIS

Marché Couvert Place Saint Pierre  
Cadastre : Section BZ n°103

**Sous-Sol - Parking**

ECHELLE : 1/250

**MODIFICATIF OCTOBRE 2022**

LEGENDE	
•	Gouttières
□ ⊙	Réseaux eaux
—	Réseaux EDF
—	Emprise du bâtiment
■	Lot de volume 3 - Fraction 1

NOTA : Les plans ont été établis d'après les fichiers reçus de l'architecte.

Application cadastrale ne valant en aucun cas limite de propriété, pour être définitive la limite doit faire l'objet d'un bornage contradictoire par le Géomètre-Expert.

**Avertissement : La limite avec la parcelle BZ n°66 n'a pas fait l'objet d'un Procès-Verbal de bornage. Les coordonnées de cette limite pourraient varier d'une épaisseur ou d'une demie épaisseur de mur. Le périmètre de la propriété n'a pas fait l'objet d'un bornage contradictoire ; La superficie réelle ne peut donc être calculée.**



**SYNERGÉO**

Thierry GILLOOTS - Stéphane MARCHYLLIE - Erick MECHAIN - Géomètres-Experts  
Sandrine BAULAND - Urbaniste - Nicolas ROGER - Géomètre-Expert salarié  
76 Cours Lemercier - 17100 SAINTES  
Tel : 05 46 93 11 49 - Fax : 05 46 93 35 21  
email : saintes@syner-geo.fr

Dossier : A22067 / 211849  
Réf : A22067\_COMPLET.dwg  
Date : Octobre 2022

  
**synergéo**  
Géomètres-Experts

Echelle graphique :



Format d'édition : A3

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le



ID : 017-211704150-20230525-2023\_62-DE

Département de la Charente-Maritime

Commune de : SAINTES

Division en Volume

Propriété de la Commune de SAINTES  
et de la SEMIS

Marché Couvert Place Saint Pierre  
Cadastrre : Section BZ n°103

Rez de Chaussée

ECHELLE : 1/250

MODIFICATIF OCTOBRE 2022

Envoyé en préfecture le 01/06/2023  
Reçu en préfecture le 01/06/2023  
Publié le  
ID : 017-211704150-20230525-2023\_62-DE

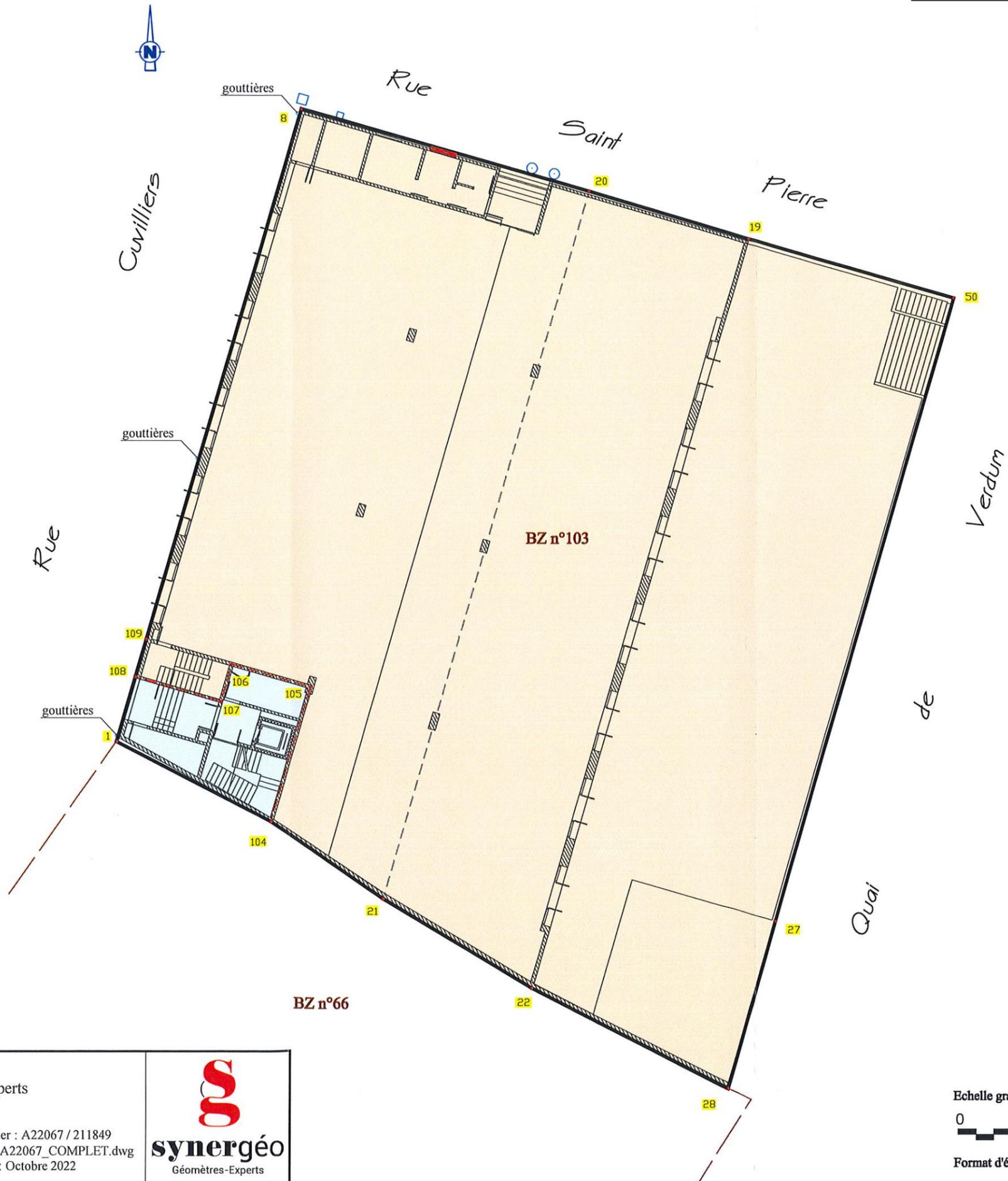
GÉOMÈTRE-EXPERT  
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

LEGENDE	
•	Gouttières
□ ⊙	Réseaux eaux
—	Réseaux EDF
—	Emprise du bâtiment
■	Lot de volume 3 - Fraction 2
■	Lot de volume 5 - Fraction 1

NOTA : Les plans ont été établis d'après les fichiers reçus de l'architecte.

Application cadastrale ne valant en aucun cas limite de propriété, pour être définitive la limite doit faire l'objet d'un bornage contradictoire par le Géomètre-Expert.

**Avertissement :** La limite avec la parcelle BZ n°66 n'a pas fait l'objet d'un Procès-Verbal de bornage. Les coordonnées de cette limite pourraient varier d'une épaisseur ou d'une demi épaisseur de mur.  
Le périmètre de la propriété n'a pas fait l'objet d'un bornage contradictoire ; La superficie réelle ne peut donc être calculée.



SYNERGÉO

Thierry GILLOOTS - Stéphane MARCHYLLIE - Erick MECHAIN - Géomètres-Experts  
Sandrine BAULAND - Urbaniste - Nicolas ROGER - Géomètre-Expert salarié  
76 Cours Lemercier - 17100 SAINTES  
Tel : 05 46 93 11 49 - Fax : 05 46 93 35 21  
email : saintes@syner-geo.fr

Dossier : A22067 / 211849  
Réf : A22067\_COMPLET.dwg  
Date : Octobre 2022

  
synergéo  
Géomètres-Experts

Echelle graphique :  
0 5 10m  
Format d'édition : A3

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le



ID : 017-211704150-20230525-2023\_62-DE

Département de la Charente-Maritime

Commune de : SAINTES

Division en Volume

Propriété de la Commune de SAINTES  
et de la SEMIS

Marché Couvert Place Saint Pierre  
Cadastrre : Section BZ n°103

**R+1 - Séchoir**

ECHELLE : 1/250

**MODIFICATIF OCTOBRE 2022**

LEGENDE	
•	Gouttières
—	Emprise du bâtiment
■	Lot de volume 3 - Fraction 3
■	Lot de volume 5 - Fraction 2

NOTA : Les plans ont été établis d'après les fichiers reçus de l'architecte.

Application cadastrale ne valant en aucun cas limite de propriété, pour être définitive la limite doit faire l'objet d'un bornage contradictoire par le Géomètre-Expert.

**Avertissement :** La limite avec la parcelle BZ n°66 n'a pas fait l'objet d'un Procès-Verbal de bornage. Les coordonnées de cette limite pourraient varier d'une épaisseur ou d'une demie épaisseur de mur.  
Le périmètre de la propriété n'a pas fait l'objet d'un bornage contradictoire ; La superficie réelle ne peut donc être calculée.



Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le



ID : 017-211704150-20230525-2023\_62-DE

Département de la Charente-Maritime

Commune de : SAINTES

Division en Volume

Propriété de la Commune de SAINTES  
et de la SEMIS

Marché Couvert Place Saint Pierre  
Cadastrre : Section BZ n°103

R+2 - Logements

ECHELLE : 1/250

MODIFICATIF OCTOBRE 2022

LEGENDE	
•	Gouttières
—	Emprise du bâtiment
■	Lot de volume 3 - Fraction 4
■	Lot de volume 5 - Fraction 3

NOTA : Les plans ont été établis d'après les fichiers reçus de l'architecte.

Application cadastrale ne valant en aucun cas limite de propriété, pour être définitive la limite doit faire l'objet d'un bornage contradictoire par le Géomètre-Expert.

**Avertissement :** La limite avec la parcelle BZ n°66 n'a pas fait l'objet d'un Procès-Verbal de bornage. Les coordonnées de cette limite pourraient varier d'une épaisseur ou d'une demie épaisseur de mur.  
Le périmètre de la propriété n'a pas fait l'objet d'un bornage contradictoire ; La superficie réelle ne peut donc être calculée.



SYNERGÉO

Thierry GILLOOTS - Stéphane MARCHYLLIE - Erick MECHAIN - Géomètres-Experts  
Sandrine BAULAND - Urbaniste - Nicolas ROGER - Géomètre-Expert salarié  
76 Cours Lemercier - 17100 SAINTES  
Tel : 05 46 93 11 49 - Fax : 05 46 93 35 21  
email : saintes@syner-geo.fr

Dossier : A22067 / 211849  
Réf : A22067\_COMPLET.dwg  
Date : Octobre 2022

  
**synergéo**  
Géomètres-Experts

Echelle graphique :  
0 5 10m  
Format d'édition : A3

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le



ID : 017-211704150-20230525-2023\_62-DE

Département de la Charente-Maritime

Commune de : SAINTES

Division en Volume

Propriété de la Commune de SAINTES  
et de la SEMIS

Marché Couvert Place Saint Pierre  
Cadastrre : Section BZ n°103

**R+3 - Logements**

ECHELLE : 1/250

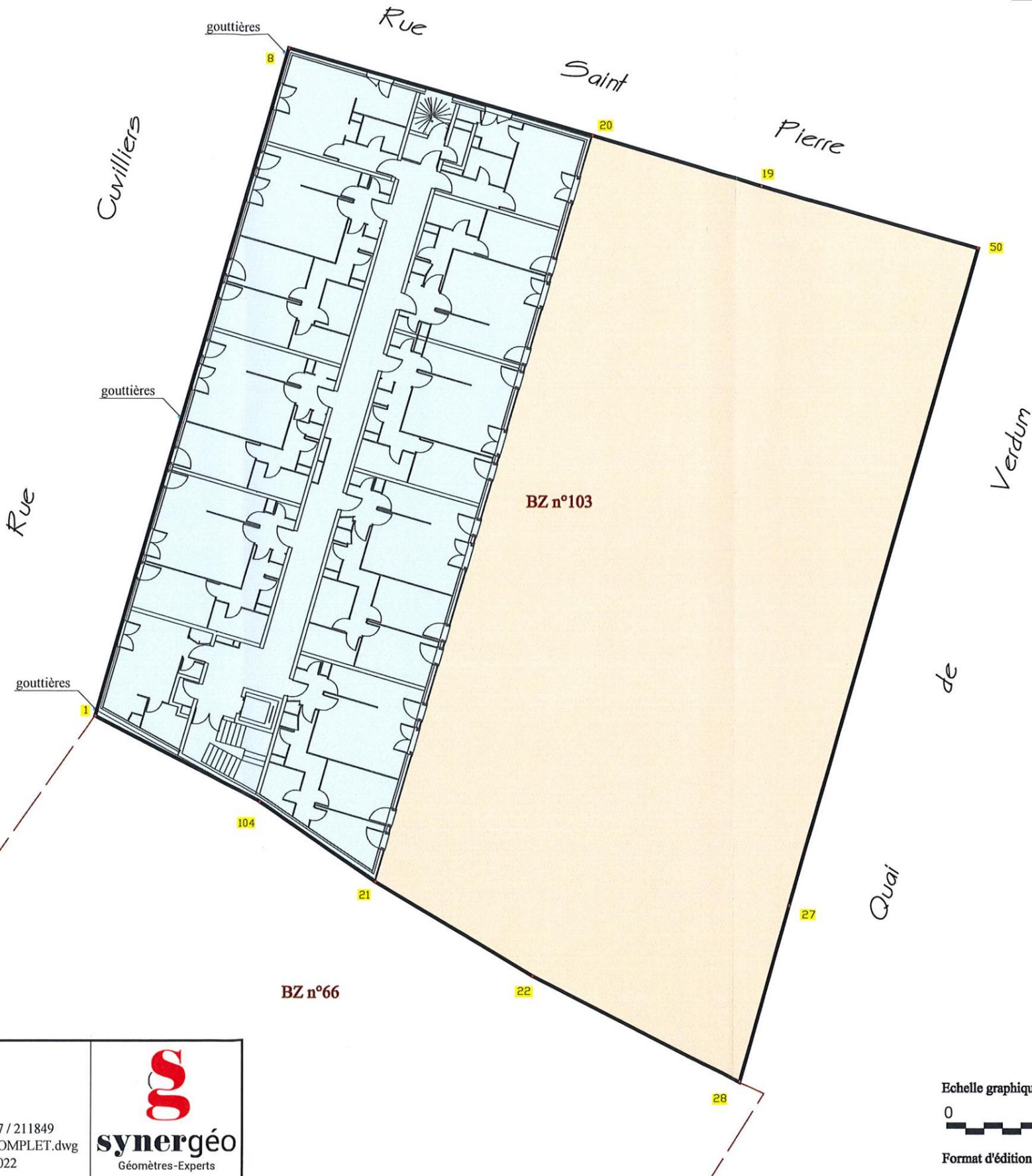
**MODIFICATIF OCTOBRE 2022**

LEGENDE	
•	Gouttières
—	Emprise du bâtiment
■	Lot de volume 3 - Fraction 4
■	Lot de volume 5 - Fraction 3

NOTA : Les plans ont été établis d'après les fichiers reçus de l'architecte.

Application cadastrale ne valant en aucun cas limite de propriété, pour être définitive la limite doit faire l'objet d'un bornage contradictoire par le Géomètre-Expert.

**Avertissement :** La limite avec la parcelle BZ n°66 n'a pas fait l'objet d'un Procès-Verbal de bornage. Les coordonnées de cette limite pourraient varier d'une épaisseur ou d'une demie épaisseur de mur.  
Le périmètre de la propriété n'a pas fait l'objet d'un bornage contradictoire ; La superficie réelle ne peut donc être calculée.



Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le



ID : 017-211704150-20230525-2023\_62-DE



**GÉOMÈTRE-EXPERT**  
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Département de la Charente-Ma

Commune de : **SAINTEs**

Division en Volume

*Propriété de la Commune de SAINTEs  
et de la SEMIS*

Marché Couvert Place Saint Pierre

Cadastre : Section BZ n°103

**PLAN DE FAÇADE OUEST**

ECHELLE : 1/250

**MODIFICATIF OCTOBRE 2022**



Altitude : 13.70m

Altitude : 11.30m

Altitude : 7.58m

**LEGENDE**

- Lot 3
- Lot 5

NOTA 1: - les plans ont été établis d'après les fichiers reçus de l'architecte.

NOTA 2: - les altitudes sont rattachées au nivellement normal NGF-IGN69

Echelle graphique :



Format d'édition : A4

**SYNERGÉO**

Thierry GILLOOTS - Stéphane MARCHYLLIE - Erick MECHAIN - Géomètres-Experts  
Sandrine BAULAND - Urbaniste - Nicolas ROGER - Géomètre-Expert salarié

76 Cours Lemercier - 17100 SAINTEs  
Tel : 05 46 93 11 49 - Fax : 05 46 93 35 21  
email : saintes@syner-geo.fr

Dossier : A22067 / 211849  
Réf : A22067\_COMPLET.dwg  
Date : Octobre 2022



**synergéo**  
Géomètres-Experts

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le



ID : 017-211704150-20230525-2023\_62-DE

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le

ID : 017-211704150-20230525-2023\_62-DE



**GÉOMÈTRE-EXPERT**  
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Département de la Charente-M

Commune de : SAINTES

Division en Volume

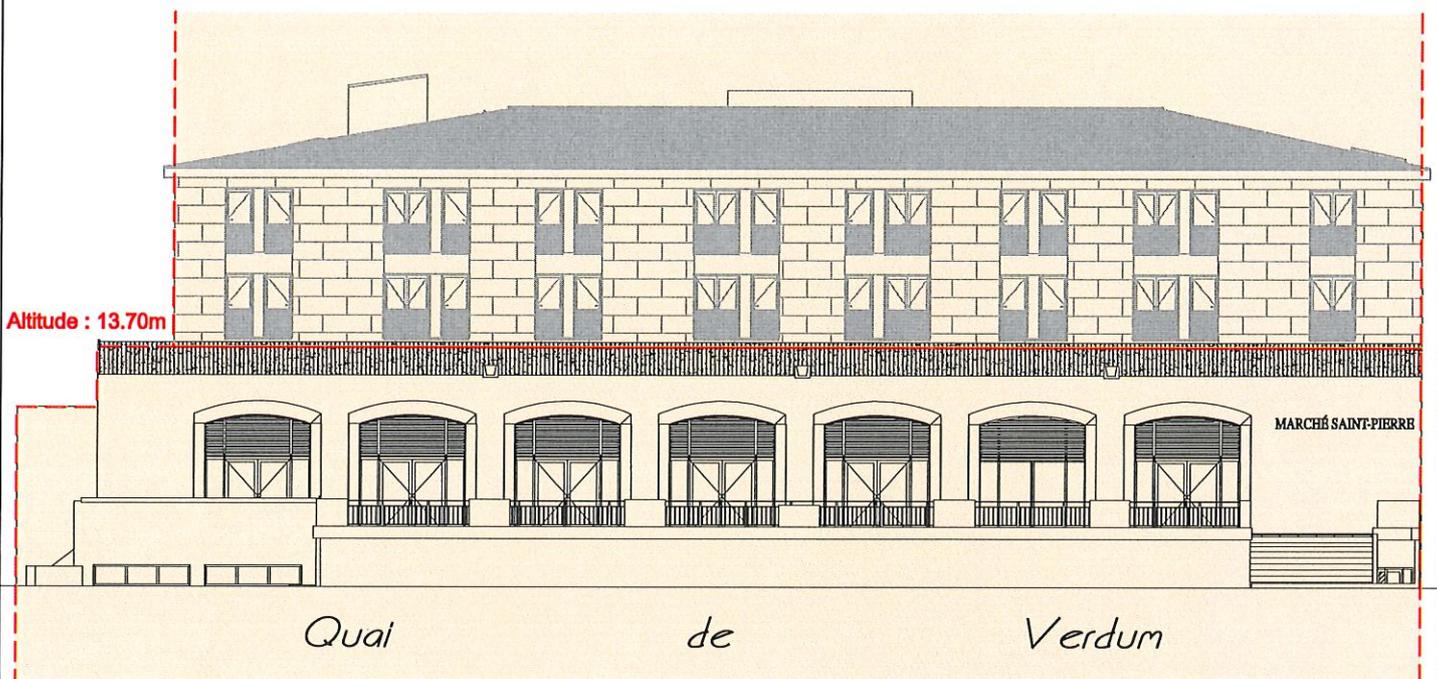
*Propriété de la Commune de SAINTES  
et de la SEMIS*

Marché Couvert Place Saint Pierre  
Cadastre : Section BZ n°103

**PLAN DE FAÇADE EST**

ECHELLE : 1/250

**MODIFICATIF OCTOBRE 2022**



**LEGENDE**

 Lot 3

NOTA 1 : - les plans ont été établis d'après les fichiers reçus de l'architecte.

NOTA 2 : - les altitudes sont rattachées au nivellement normal NGF-IGN69

Echelle graphique :

0 5 10m

Format d'édition : A4

**SYNERGÉO**

Thierry GILLOOTS - Stéphane MARCHYLLIE - Erick MECHAIN - Géomètres-Experts  
Sandrine BAULAND - Urbaniste - Nicolas ROGER - Géomètre-Expert salarié

76 Cours Lemercier - 17100 SAINTES  
Tel : 05 46 93 11 49 - Fax : 05 46 93 35 21  
email : saintes@syner-geo.fr

Dossier : A22067 / 211849  
Réf : A22067\_COMPLET.dwg  
Date : Octobre 2022



**synergéo**  
Géomètres-Experts

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le



ID : 017-211704150-20230525-2023\_62-DE

Département de la Charente-Maritime

Commune de : SAINTES

Division en Volume

Propriété de la Commune de SAINTES  
et de la SEMIS

Marché Couvert Place Saint Pierre  
Cadastrre : Section BZ n°103

Rez de Chaussée - Réseaux Évacuations  
Agrandissement

ECHELLE : 1/150

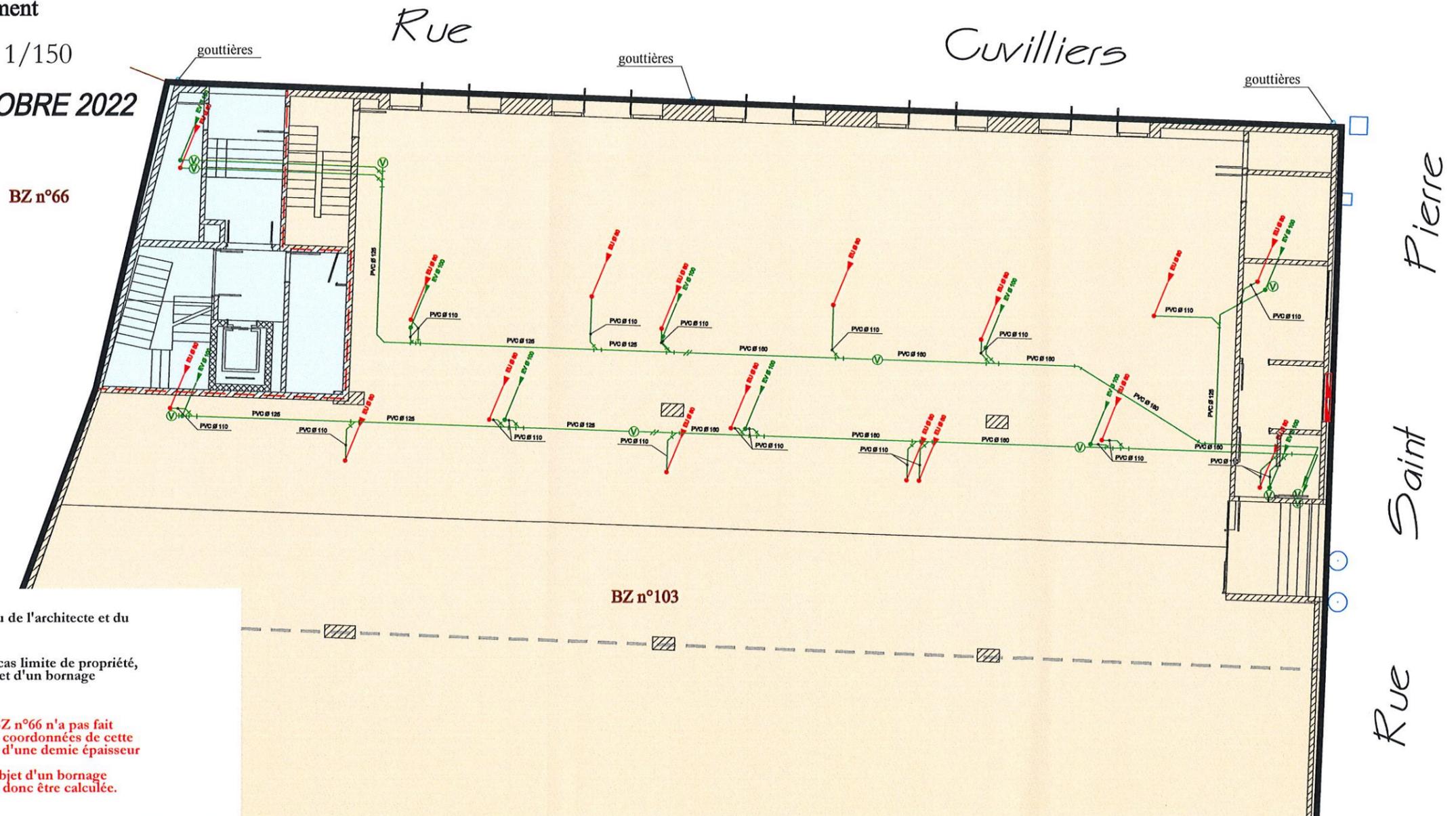
MODIFICATIF OCTOBRE 2022

Envoyé en préfecture le 01/06/2023  
Reçu en préfecture le 01/06/2023  
Publié le  
ID : 017-211704150-20230525-2023\_62-DE

GÉOMÈTRE-EXPERT  
CONSEILLER VALORISER GARANTIR



LEGENDE	
	Gouttières
	Réseaux eaux
	Réseaux EDF
	Emprise du bâtiment
	Lot de volume 3 - Fraction 2
	Lot de volume 5 - Fraction 1



NOTA : Ce plan a été établi d'après les fichiers reçu de l'architecte et du document transmis par la SEMIS pour les réseaux.

Application cadastrale ne valant en aucun cas limite de propriété, pour être définitive la limite doit faire l'objet d'un bornage contradictoire par le Géomètre-Expert.

**Avertissement :** La limite avec la parcelle BZ n°66 n'a pas fait l'objet d'un Procès-Verbal de bornage. Les coordonnées de cette limite pourraient varier d'une épaisseur ou d'une demie épaisseur de mur.  
Le périmètre de la propriété n'a pas fait l'objet d'un bornage contradictoire ; La superficie réelle ne peut donc être calculée.

**SYNERGÉO**

Thierry GILLOOTS - Stéphane MARCHYLLIE - Erick MECHAIN - Géomètres-Experts

Sandrine BAULAND - Urbaniste - Nicolas ROGER - Géomètre-Expert salarié

76 Cours Lemercier - 17100 SAINTES

Tel : 05 46 93 11 49 - Fax : 05 46 93 35 21

email : saintes@syner-geo.fr

Dossier : A22067 / 211849

Réf : A22067\_COMPLET.dwg

Date : Octobre 2022



Echelle graphique :



Format d'édition : A3

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le



ID : 017-211704150-20230525-2023\_62-DE